

Le dépôt central de matériel scolaire de Fribourg

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **17 (1888)**

Heft 5

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

moyen de questionnaires et de sommaires ; 3^e Rédactions à faire d'après des gravures.

Les morceaux choisis permettent des exercices faciles et agréables pour les commençants : ce sont des scènes enfantines, des fables, des tableaux de choses généralement connues et aimées, comme la ferme, le chien, la pâquerette, les confitures, etc.

Le procédé des rédactions d'après des questionnaires mérite une attention spéciale : quoiqu'il ne soit pas nouveau, il n'est peut-être pas assez connu. Employé fréquemment avec les élèves du cours moyen, il les aide à trouver dans leur esprit des idées qu'aucun autre moyen n'aurait fait jaillir, et les accoutume à classer ces idées avec suite et méthode. Au premier abord, ces questions peuvent paraître gênantes ; elles demandent même de la part du maître une préparation intelligente, afin que les réponses ne forment pas une suite de phrases disparates, mais qu'elles soient liées entre elles et découlent naturellement l'une de l'autre. Le manuel que nous avons sous les yeux peut servir de modèle ; les résultats ne tarderont pas à prouver les avantages de ce procédé.

L'emploi des gravures dans l'enseignement du style est aussi une heureuse innovation qui tend à se généraliser. C'est l'exercice le plus propre à développer l'esprit d'observation et le goût du beau, à condition toutefois que les gravures soient bien faites et ne présentent pas des sujets insignifiants. Sous ce rapport, l'ouvrage de MM. Braeunig et Marty offre un meilleur choix que la plupart des manuels de ce genre qui nous viennent de la France. S. H.

V

VOCABULAIRE FRANÇAIS, ORTHOGRAPHIQUE ET GRAMMATICAL, par F. L. Pasche. I^{re} partie. Lausanne, F. Payot.

Le vocabulaire de M. Pasche ne présente pas simplement des nomenclatures de mots à faire copier et apprendre de mémoire. Il initie les élèves aux premiers éléments de la grammaire et de l'orthographe par une série d'exercices parfaitement choisis. L'ouvrage débute par une étude des lettres dont l'utilité est, il est vrai, contestable pour les écoles où l'on enseigne simultanément la lecture et l'écriture. Puis viennent des séries de noms et de qualificatifs au singulier et au pluriel, des phrases simples à l'aide des verbes *avoir* et *être*, enfin des devoirs sur les parties variables du discours jusqu'aux compléments du verbe.

L'auteur ne perd pas de vue que le but principal du vocabulaire est d'orner la mémoire des enfants ; cependant un certain nombre de mots dont l'emploi ne trouve jamais sa place dans la conversation enfantine pourraient en être retranchés. Cet ouvrage ne peut être qu'un manuel supplémentaire pour la culture de la mémoire et l'enseignement de la langue ; tous les exercices qu'il contient peuvent être faits, au grand bénéfice du développement intellectuel de l'enfant, au moyen d'un livre de lecture bien fait tel que celui du degré inférieur pour le canton de Fribourg. S. H., institutrice.

LE DÉPÔT CENTRAL DE MATÉRIEL SCOLAIRE de Fribourg

Dans le dernier numéro, nous annonçons la publication de l'arrêté du conseil d'Etat, du 24 mars, établissant à Fribourg un

dépôt central de matériel pour le canton. Nous ajoutons que cet arrêté constituait un grand progrès, et qu'il serait accueilli avec joie par tout le corps enseignant. Nous ne nous sommes pas trompé, et si les instituteurs fribourgeois sont heureux de cette décision de l'autorité supérieure, ils ne se doutent pas que leurs collègues d'autres cantons partagent leurs sentiments. Comme preuve, nous ne citerons que les quelques lignes suivantes, qui précèdent l'arrêté publié *in extenso* dans l'*Université*.

Sous la rubrique « Fournitures scolaires » nous y lisons : « Ces Fribourgeois, dont on dit tant de mal, ont du bon quelquefois. Preuve en soit la mesure que vient de prendre leur conseil d'Etat, afin de mettre un terme à l'exploitation des écoles primaires par les éditeurs ou les papetiers... »

La mesure prise par le conseil d'Etat est excellente à tous les points de vues, et d'autres cantons jouissent aujourd'hui des résultats d'une telle institution depuis de nombreuses années. La place nous faisant défaut, nous ne pouvons entrer aujourd'hui dans des détails. Ce sera pour le prochain numéro du *Bulletin*.

Qu'on veuille bien nous permettre aujourd'hui la publication, dans nos colonnes, de l'arrêté du 24 mars.

Arrêté du 24 mars 1888, établissant à Fribourg un dépôt central de tous les objets servant à l'enseignement.

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE FRIBOURG

Vu les art. 50 et 51 de la loi du 17 mai 1884 sur l'instruction primaire, 93, 94 et 95 du règlement général des écoles primaires ;

Considérant :

Que la loi, en astreignant l'école à fournir aux élèves tous les moyens d'enseignement au prix de revient, a eu pour but de procurer, à des conditions avantageuses, un matériel irréprochable et uniforme ;

Que l'application de cette disposition a suscité des réclamations nombreuses au sujet de la mauvaise qualité des fournitures d'école, de leur disparité et du montant exagéré qui est déboursé par la Caisse communale et demandé aux parents ;

Qu'il est du devoir de l'Etat qui rend obligatoire l'instruction primaire de faciliter aux intéressés l'accomplissement de cette prescription constitutionnelle, en favorisant l'acquisition, au meilleur marché possible, d'un bon matériel scolaire ;

Sur la proposition de la Direction de l'Instruction publique,

Arrête :

ART. 1^{er}. Il est établi à Fribourg, un dépôt central de tous les objets servant à l'enseignement, adoptés dans les écoles primaires du canton.

ART. 2. Le conseil d'Etat approuve le règlement d'organisation et nomme l'administrateur du dépôt central.

ART. 3. Le dépôt central ne réalisera aucun bénéfice sur les fournitures d'école.

ART. 4 Les communes ne peuvent se procurer et fournir aux élèves un matériel autre que celui provenant du dépôt central. Il leur est défendu de le détailler à un prix supérieur à celui déterminé par l'autorité compétente.

ART. 5. Le présent arrêté sera publié par insertion dans la *Feuille officielle* et au *Bulletin des lois*. Il entrera en vigueur dès sa promulgation ; toutefois, les objets d'enseignement livrés par le dépôt central ne seront obligatoires dans les écoles qu'à partir du 1^{er} novembre prochain.

Donné en conseil d'Etat, à Fribourg, le 24 mars 1888.

Le chancelier :
E. BISE.

Le président :
Alph. THÉRAULAZ.

CHRONIQUE DE L'EXPOSITION SCOLAIRE et du Musée industriel

Nous devons commencer par réparer une erreur de notre dernière chronique. Nous disions, p. 91, que la librairie Gotthold à Kaiserslautern nous avait adressé 6 magnifiques cartes. C'est la librairie Budecker, à Essen, et nous lui adressons aujourd'hui nos remerciements les plus sincères.

Pendant le mois de mars, le nombre d'envois reçus s'est élevé à 46. Il était donc au 1^{er} avril, de 146.

Nous avons à signaler, ce mois-ci, les envois des musées pédagogiques de Saint-Petersbourg, de Madrid, de South Kensington, du ministère de l'Instruction publique d'Italie. Nous devons aussi une mention spéciale à la librairie Larousse, à Paris, qui nous a accordé, à de très favorables conditions, la collection complète de l'*Ecole normale* de Larousse. Cet ouvrage est sans contredit le meilleur qui ait paru sous le deuxième empire.

La librairie Hinrichs, à Leipzig, nous a adressé une nouveauté pédagogique : nous voulons parler de cartes système Vogel et Delitsch, sur toile cirée. Le fond noir ou bleu sur lequel se trouve la carte des terres est très propre, par le relief qui ressort du contraste des tons, à graver dans la mémoire des élèves la configuration des pays représentés.

La librairie Weith, à Karlsruhe, nous a fait un envoi de la valeur de 470 fr., consistant uniquement en ouvrages pour l'enseignement du dessin. Que de richesses renferment ces nombreux cartons !

La librairie Hachette, enfin, nous a fait don d'une collection assez importante de ses classiques et de ses tableaux pour l'enseignement de la religion et de l'histoire naturelle. Nous regrettons cependant qu'elle ne nous ait pas adressé aussi ses ouvrages de pédagogie, dont plusieurs comptent parmi les meilleurs parus jusqu'ici.

A tous, un chaleureux merci.

Dans la section « Bibliothèque, » nous avons à signaler le don de M. Berset, président du Tribunal à Fribourg, consistant en un atlas de 136 planches in-folio, gravé sur cuivre de 1624 à 1674. C'est le premier atlas connu qui renferme la plupart des découvertes modernes au centre de l'Afrique. On peut à cet égard le comparer, quant à l'exactitude des